

RAPPORT N° 96/8-64
au Conseil Municipal

OBJET

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE
APPLICABLE AUX PRESTATIONS DU CENTRE FUNERAIRE

Le Centre Funéraire de Prima offre des prestations liées à la crémation et à l'inhumation.

On constate une augmentation de la fréquentation du crématorium de la part d'usagers originaires des autres Communes de l'île.

Il serait donc souhaitable de réviser les tarifs pratiqués actuellement, en les ramenant à un niveau plus conforme à la réalité économique.

Aussi, je vous propose :

- de rapporter les tarifs adoptés par Délibération du Conseil Municipal en séance du 24 juin 1989 ;
- d'adopter la nouvelle grille tarifaire annexée au Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-64
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE
APPLICABLE AUX PRESTATIONS DU CENTRE FUNERAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-64 du Maire ;

Vu le rapport de Jacques SIOU, 9ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Solidarité, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 oppositions dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE 1

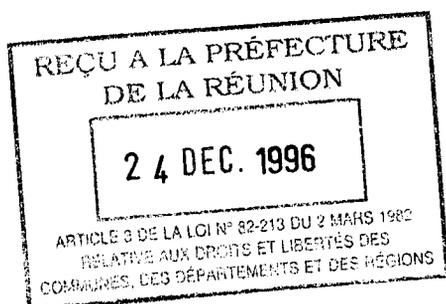
Rapporte les tarifs applicables aux prestations du Centre Funéraire adoptés par Délibération du Conseil Municipal en séance du 24 juin 1989.

ARTICLE 2

Adopte la nouvelle grille tarifaire de ces prestations (confer en annexe du Rapport).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**ANNEXE DU RAPPORT N° 96/8-64
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

**REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE
APPLICABLE AUX PRESTATIONS DU CENTRE FUNERAIRE**

	Tarif actuel	Proposition
Crémation	700 F	1 000 F
Concession Colombarium (durée 10 ans/ capacité 2 urnes)		
* 1ère urne	670 F	1 000 F
* 2ème urne	400 F	700 F

	Tarif actuel	Proposition	Tarif actuel	Proposition	Tarif actuel	Proposition
	Chambre simple		Chambre double		Salon double	
Chambre funéraire						
1er jour (1ères 24 heures)	100 F	200 F	150 F	250 F	50 F	100 F
du 2ème au 4ème jour	150 F	250 F	200 F	300 F	100 F	200 F
du 5ème au 6ème jour	200 F	300 F	250 F	350 F	100 F	200 F
+ 50 %						

	Tarif actuel	Proposition
Casier frigorifique d'attente		
1er jour (1ères 24 heures)	50 F	100 F
du 2ème au 4ème jour	75 F	150 F
du 5ème au 6ème jour	100 F	200 F
du 7ème au 15ème jour	125 F	150 F
du 16ème au 30ème jour	150 F	200 F

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

